

Liberté Égalité Fraternité



De début octobre à fin décembre 2021 :

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

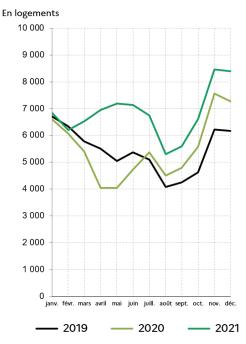
Au quatrième trimestre 2021, près de 8 400 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 15,5 % (soit + 1 120 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2020. En outre, les mises en chantier entre octobre et fin décembre 2021 dépassent leur niveau de 2019 (+ 36,0 %).

Dans la région, la hausse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels. En France, les mises en chantier de logements progressent de + 4,2 % d'octobre à fin décembre 2021 par rapport à la même période en 2020.

Les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 14,7 % en Bretagne au quatrième trimestre 2021. Cela représente 1 150 permis de construire délivrés en plus par rapport à la même période en 2020.

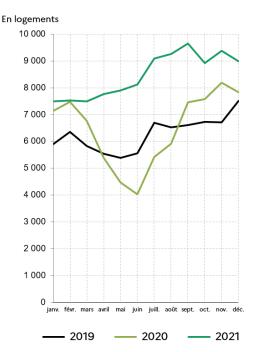
En 2021 par rapport à 2020, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces douze mois, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 24,5 %) qu'au niveau national (+ 10,7 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)



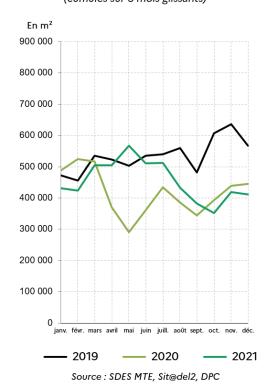
Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)

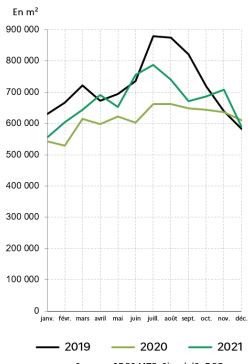


Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)



Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, DPC

L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

D'octobre à fin décembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels purs Individuels Total individuels		Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	616	117	733 442		1 175
Finistère	864	123 987		1 446	2 433
Ille-et-Vilaine	921	135 1 056		2 014	3 070
Morbihan	985	131	1 116	594	1 710
Bretagne	3 386	506	3 892	4 496	8 388
France	32 020	10 <i>7</i> 83	42 803	72 899	115 702

Évolution (en %)*	Individuels purs Individuels Total individuels		Collectifs et en résidence	Total logements		
Côtes-d'Armor	+ 27,8	+ 7,3	+ 24,0	+ 111,5	+ 46,9	
Finistère	+ 14,0	+ 21,8	+ 14,9	+ 155,0	+ 70,6	
Ille-et-Vilaine	+ 14,3	- 4,9	+ 11,4	+ 9,6	+ 10,2	
Morbihan	+ 14,1	- 45,6	+ 1,1	- 48,3	- 24,1	
Bretagne	+ 16,4	- 14,7	+ 11,1	+ 19,5	+ 15,5	
France	+ 14,9	+ 2,5	+ 11,5	+ 0,3	+ 4,2	

^{*} octobre à fin décembre 2021 / octobre à fin décembre 2020 Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin décembre 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

De janvier 2021 à fin décembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels		Total logements
Côtes-d'Armor	2 327	463	2 790	1 202	3 992
Finistère	3 329	396	3 725 3 014		6 739
Ille-et-Vilaine	3 347	<i>57</i> 9	3 926	6 564	10 490
Morbihan	3 801	541	4 342	2 079	6 421
Bretagne	12 804	1 979	14 783	12 859	27 642
France	124 842	36 <i>7</i> 94	161 636	225 021	386 657

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels purs Individuels groupés Total individuels		Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 32,1	+ 39,0	+ 33,2	+ 205,1	+ 60,4
Finistère	+ 22,8	+ 3,1	+ 20,4	+ 85,7	+ 42,8
Ille-et-Vilaine	+ 13,0	+ 31,0	+ 15,3	+ 20,7	+ 18,6
Morbihan	+ 20,9	- 0,9	+ 17,7	- 15,5	+ 4,4
Bretagne	+ 21,0	+ 16,1	+ 20,4	+ 29,7	+ 24,5
France	+ 16,4	+ 4,3	+ 13,4	+ 8,9	+ 10,7

^{*} janvier 2021 à fin décembre 2021 / janvier 2020 à fin décembre 2020 Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin décembre 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

D'octobre à fin décembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels purs Individuels groupés Total individuels		Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	658	113	771	269	1 040
Finistère	916	290	1 206	994	2 200
Ille-et-Vilaine	977	228	1 205	2 845	4 050
Morbihan	1 036	252	1 288	405	1 693
Bretagne	3 587	883	4 470	4 513	8 983
France	36 <i>7</i> 40	13 564	50 304	67 625	117 929

Évolution (en %)*	Individuels purs	dividuels purs Individuels groupés Total individu		Collectifs et en résidence	Total logements	
Côtes-d'Armor	+ 5,1	+ 44,9	+ 9,5	+ 3,1	+ 7,8	
Finistère	+ 1,7	+ 37,4	+ 8,5	+ 24,2	+ 15,1	
Ille-et-Vilaine	+ 7,5	+ 109,2	+ 18,4	+ 47,3	+ 37,3	
Morbihan	- 1,6	+ 121,1	+ 10,4	- 51,8	- 15,7	
Bretagne	+ 2,8	+ 72,5	+ 11,7	+ 17,7	+ 14,7	
France	+ 3,0	+ 13,3	+ 5,6	- 0,6	+ 1,9	

^{*} octobre à fin décembre 2021 / octobre à fin décembre 2020 Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin décembre 2021

Les autorisations sur 12 mois

De janvier 2021 à fin décembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs Individuels Total individuels		Collectifs et en résidence	Total logements	
Côtes-d'Armor	2 981	<i>517</i>	3 498	1 051	4 549
Finistère	4 133	808 4 941		3 173	8 114
Ille-et-Vilaine	4 251	692	4 943	8 619	13 562
Morbihan	4 571	898	5 469	2 538	8 007
Bretagne	15 936	2 915	18 851	15 381	34 232
France	157 871	53 943	211 814	259 171	470 985

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuals		Total logements
Côtes d'Armor	+ 40,3	+ 3,6	+ 33,4	- 0,7	+ 23,6
Finistère	+ 30,8	+ 69,4	+ 35,9	+ 34,7	+ 35,4
Ille-et-Vilaine	+ 29,3	+ 29,6	+ 29,4	+ 52,6	+ 43,2
Morbihan	+ 27,7	+ 37,3	+ 29,2	- 6,6	+ 15,2
Bretagne	+ 31,2	+ 34,7	+ 31,7	+ 30,6	+ 31,2
France	+ 26,3	+ 24,3	+ 25,8	+ 13,7	+ 18,9

^{*} janvier 2021 à fin décembre 2021 / janvier 2020 à fin décembre 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin décembre 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

décembre 2021

Surface (en m²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	0	2 637	1 381	3 509	2 329	4 690	3 928	2 565	21 039
Finistère	2 494	1 259	4 231	571	716	1 682	1 559	5 022	17 534
Ille-et-Vilaine	19	9 728	8 743	1 285	3 745	8 293	15 437	5 350	52 600
Morbihan	1 512	1 929	4 442	398	11	21 094	8 288	12 373	50 047
Bretagne	4 025	15 553	18 797	5 763	6 801	35 759	29 212	25 310	141 220
France	98 703	527 947	366 260	153 109	279 896	466 804	576 566	529 380	2 998 671

Source: SDES MTE, Sit@del2

Les surfaces autorisées sur 12 mois

De janvier 2021 à fin décembre 2021

Surface (en m²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	1 427	37 488	41 449	40 916	53 700	277 010	57 095	40 378	549 463
Finistère	9 867	40 751	51 426	25 483	46 815	470 430	51 554	56 357	752 683
Ille-et-Vilaine	15 564	117 114	57 426	47 341	67 095	161 268	162 302	123 892	752 002
Morbihan	25 110	48 463	57 716	38 030	68 326	198 062	93 422	75 279	604 408
Bretagne	51 968	243 816	208 017	151 <i>77</i> 0	235 936	1 106 770	364 373	295 906	2 658 556
France	1 047 131	4 736 387	3 468 985	2 032 636	4 064 631	8 541 165	8 607 805	5 714 841	38 213 581

Évolution (en%) *	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 83,5	+ 20,1	- 3,6	+ 32,5	+ 75,6	+ 23,5	- 40,7	- 34,8	+ 4,3
Finistère	- 68,4	- 38,1	+ 28,1	- 8,0	- 20,2	+ 11,3	- 36,4	+ 13,7	- 3,1
Ille-et-Vilaine	+ 33,8	- 18,4	- 21,1	+ 23,6	+ 45,6	- 2,4	+ 65,5	+ 10,7	+ 9,4
Morbihan	+ 144,1	+ 42,1	+ 25,1	+ 32,6	+ 10,7	+ 13,3	+ 21,0	+ 47,1	+ 24,8
Bretagne	- 16,0	- 11,2	+ 3,0	+ 20,9	+ 19,7	+ 12,1	+ 3,4	+ 7,8	+ 7,4
France	+ 2,3	- 4,2	+ 5,7	+ 17,5	+ 21,8	+ 3,5	+ 29,7	+ 10,6	+ 11,2

* janvier 2021 à fin décembre 2021 / janvier 2020 à fin décembre 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2

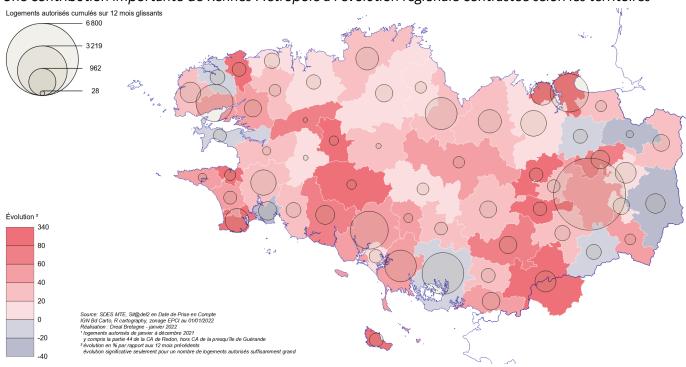
Données complémentaires

Logements

Logements autorisés par communauté de communes et évolution

(cumulés sur 12 mois glissants)

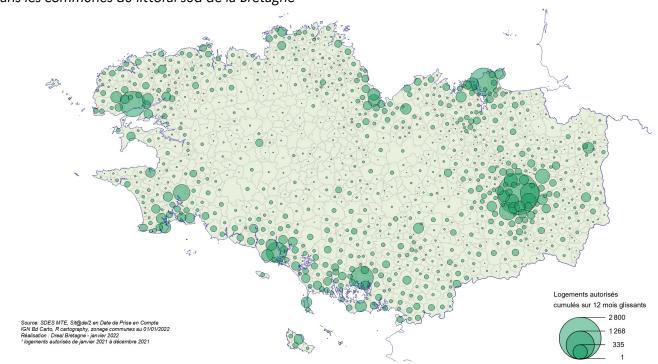
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires



Logements autorisés par commune

(cumulés sur 12 mois glissants)

Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



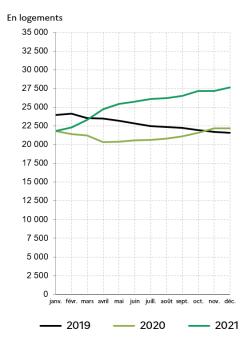
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020 et 2021

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

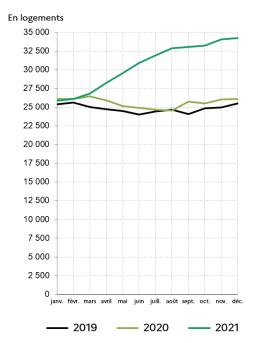
En Bretagne:

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

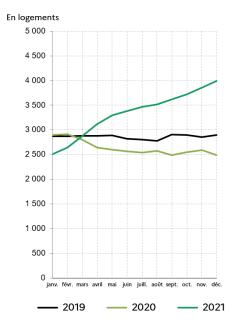
Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

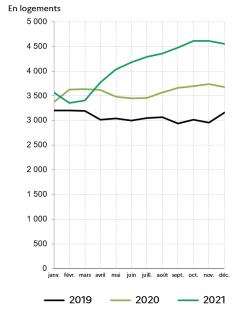
Dans les Côtes-d'Armor:

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

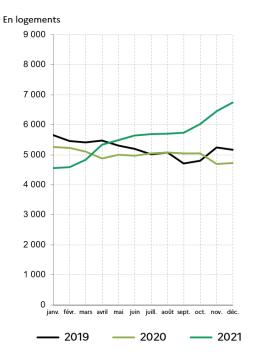
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

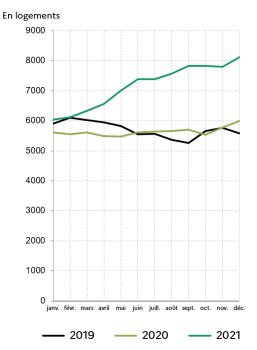
Dans le Finistère:

Logements commencés dans le Finistère en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

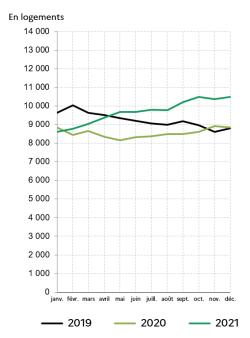
Logements autorisés dans le Finistère en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

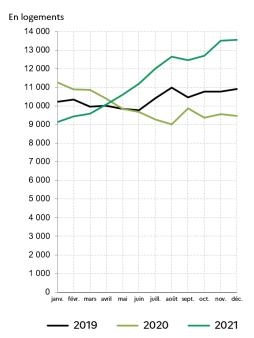
En Ille-et-Vilaine

Logements commencés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

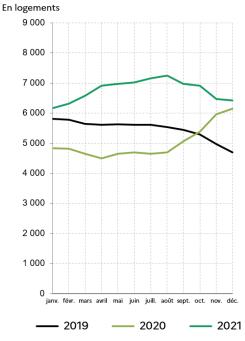
Logements autorisés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



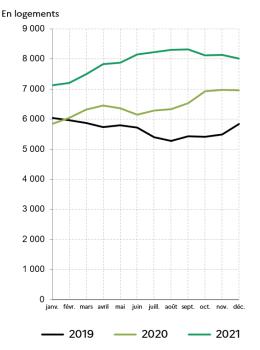
Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

Dans le Morbihan:

Logements commencés dans le Morbihan en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants) Logements autorisés dans le Morbihan en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



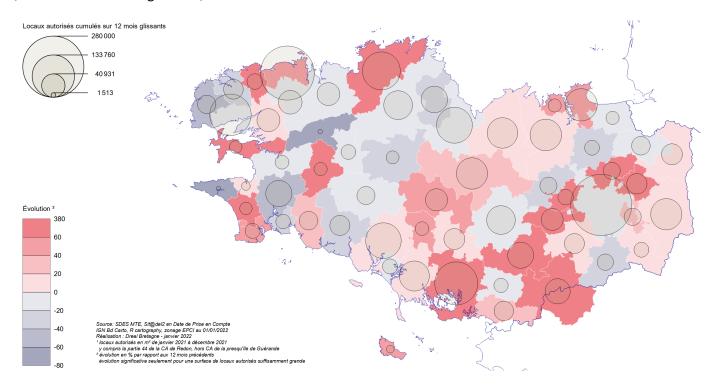
Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin décembre 2021

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne : http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique https://ecologie.gouv.fr/, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logement individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements. individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.
- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes Cedex Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse

Rédaction : Pascal Bocherel

Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

 $\underline{www.bretagne.developpement\text{-}durable.gouv.fr}$



Liberté Égalité Fraternité